

Règlement d'Organisation de l'association

- Admission des membres: Pour être membre de l'association, il faut s'engager à
 respecter la charte et être à jour de cotisation. Les membres peuvent être des
 personnes physiques ou morales. Les associations et autres organisations peuvent
 donc adhérer et sont représentées par une personne de leur choix (la même ou pas
 selon les réunions).
- Radiation des membres: En cas de non respect des textes de référence ou de faute grave (cf.statuts), des moyens de conciliation sont mis en place avant toute exclusion. Invitation à l'échange avec deux personnes du GRA, rappel des textes fondateurs,En cas d'échec de la conciliation, la plénière prononce l'exclusion, par une prise décision par consentement ou par un vote.
- Les cotisations: Elles sont de deux types: adhésion annuelle/ adhésion mensuelle. Elles sont toutes deux à prix libre et conscient. La participation libre et consciente est un juste équilibre entre ce que chaque membre peut donner et ce qu'il aimerait donner pour ce qu'il vit et reçoit. L'adhésion couvre de janvier à décembre de l'année en cours.
- Le Groupe de Représentation et d'Animation (GRA): Élu lors de l'AG pour un an.« Le Groupe de Représentation et d'Animation est garant de la voix de l'AG. Il porte les choix d'orientation décidés par l'AG dans la gestion quotidienne de l'association pour en assurer l'application et le respect. (extrait des statuts) ». Il est constitué de 8 à 12 personnes, membres de l'association, qui se présentent sur la base du volontariat.
- Le Collège des Représentant·e·s Léga·ux·les (CRL) : Composé de trois membres issus du GRA, ils sont les responsables officiels de l'association. Ils ont accès au compte en banque et s'occupent de la trésorerie. Ils peuvent faire appel à un comptable si besoin et en accord avec la plénière.
- Les coordinat-eur-rice-s : Mission d'une durée de quatre mois pour deux personnes, membres de l'association, nommées en plénière sur la base du volontariat. Une période de chevauchement d'un mois est prévue tous les trois mois

à des fins de transmission. Ces personnes assurent le lien entre les groupes, veillent à la dynamique de l'association et des différents groupes de travail. Elles sont de ce fait invitées aux réunions du GRA. Elles sont libres de leur organisation en binôme et ont accès à la boîte mail d'une Base à Nice.

- La plénière : Assemblée des membres. Elle peut accueillir des sympathisant·e·s, personnes ou associations qui s'intéressent à l'objet et/ou l'activité de l'association. Elle se tient plusieurs fois dans l'année, en fonction des besoins de l'association et de ses membres. Elle est convoquée par mail et organisée par le GRA. Elle se déroule selon les principes de la gouvernance partagée.
- L'Assemblée Générale (AG) : L'AG ordinaire se tient une fois par an. Elle rassemble les membres, est ouverte aux personnes extérieures. Seuls les membres, donc à jour de cotisation depuis un mois minimum au jour de l'AG, peuvent participer à la prise de décision. L'AG est fixée et organisée par le GRA. Une invitation est lancée par mail aux membres et sympathisant·e·s un mois avant :
 - Elle propose aux sympathisant e s de devenir membres s'ils le souhaitent.
 - Elle appelle ses membres à manifester leur désir de faire partie du GRA.
 - Elle rappelle en PJ la Charte, les statuts et propose une procuration
- **Une AG extraordinaire** peut être fixée à tout moment, à la demande de la Plénière.
- Les groupes de travail: Ils sont définis en plénière selon les besoins. Les groupes sont autonomes et fonctionnent en gouvernance partagée. Un e ou plusieurs référent es assurent le lien avec les coordinat eur rice s.
- Le groupe activités: C'est un groupe de travail qui a pour mission de rechercher, définir et valider, en accord avec le GRA, les propositions d'activités qui émanent des membres (personnes physiques ou morales).
- Les prises de décision : Réservées aux membres de l'association. Elles se prennent en plénière ou en AG, par consensus, consentement ou vote, selon la situation.